

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 30 juin 2022

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 30/06/2022

D/2022-015

Aujourd'hui, jeudi 30 juin 2022, à 15 heures 02, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames JAMET, BOUVIER, DELNESTE, DELUC, DEMANGE et FAHMY et Monsieur BELPERRON

A titre de titulaire en distanciel :

Madame SCHMITT

A titre de suppléant en distanciel :

Mesdames AMOUROUX et JUSTOME et Monsieur FEYTOUT,

Etaient excusés :

Mesdames EL KHADIR, KUHN et LE BOULANGER, et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD.



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-2533 06187-20220630-D2022_015-0



Bordeaux-Mérignac
Cuisine Centrale

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20220630-D2022_015-D

D-2022/015

Budget de l'exercice 2022-Budget Supplémentaire – Approbation

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le présent Budget Supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2022, les résultats et reports de l'exercice 2021 et de tenir compte des opérations nouvelles sur l'exercice.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M14 les résultats et reports de l'exercice 2021 pour intégration et les opérations nouvelles de l'exercice 2022.

Je vous propose d'affecter le Résultat de fonctionnement de 466 424,57 € en recettes de fonctionnement : en partie pour la différence de facturation au 1^{er} trimestre 2022 (repas facturés au prix 2021 et nouveaux prix au 01/04/22, alors que le BP est construit avec les nouveaux prix) ; en partie pour les dépenses alimentaires (au regard des augmentations de denrées) et le solde sur des comptes qui sont estimés en sur ou sous-évaluation par rapport au BP (dont -10 400,00 € en dépenses de personnel et en recettes qui était prévu au BP pour l'indemnité inflation et qui a fait l'objet d'une dépense au réel et d'une régularisation en dépenses au réel et non en recettes comme prévu au BP).

Et d'affecter le Résultat d'investissement de 3 761 676,58 € en totalité en recettes d'investissement : pour la couverture des reports et pour les nouveaux investissements dans et hors l'opération de restructuration-extension.

Ces propositions sont traduites en :

I. INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2021 :

Conformément à la délibération D-2022/013, ayant approuvé le compte administratif 2021 et la délibération D-2022/014 affectant les résultats de l'exercice 2021 :

Recettes d'investissement :

Excédent reporté (compte 001) : 3 761 676,58 €

Dépenses d'investissement :

Reports immobilisations 2021 (comptes 20) : 241 522,73 €

Reports immobilisations 2021 (comptes 21) : 172 939,10 €

Reports immobilisations 2021 (comptes 23) : 837 780,85 €

Recettes de fonctionnement :

Excédent reporté (compte 002) : 466 424,57 €

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare – CS 12055 – 33073 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

II. OPERATIONS NOUVELLES :

Dépenses d'investissement :	
Immobilisations (chapitre 20) :	150 000,00 €
Immobilisations (chapitre 21) :	786 081,70 €
Immobilisations (chapitre 23) :	1 573 352,20 €
Immobilisations (chapitre 041) :	30 000,00 €
Dépenses de fonctionnement :	
Charges à caractère général (chapitre 011) :	187 787,71 €
Charges de personnel (chapitre 012) :	-10 400,00 €
Recettes de fonctionnement :	
Autres ventes de produits finis-Repas (compte 7018) :	-278 636,86 €
Atténuation de charges (chapitre 13) :	-10 400,00 €
Recettes d'investissement :	
Immobilisations (chapitre 041) :	30 000,00 €

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu la délibération D-2022/013, approuvant le Compte Administratif 2021,
Vu l'article L1612-11 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 tel que présenté par sa Présidente, Madame Delphine JAMET, est approuvé.

Ledit Budget Supplémentaire s'équilibrant en recettes et en dépenses, s'élève :
Pour la section de fonctionnement à + 177 387,71 € ;
Pour la section d'investissement à + 4 935 576,58 €.

Article 2 :

Le Budget Supplémentaire, comme le Budget Primitif est voté par chapitre et par nature.

Article 3 :

La Présidente est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

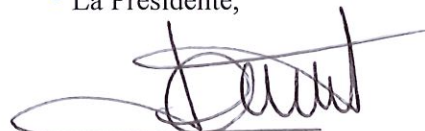
Adopté :

Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le,

30 juin 2022

La Présidente,



Delphine JAMET

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare – CS 12055 – 33073 BORDEAUX
Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com
SIRET 253 306 187 00035